

INSCRIPTION A LA SELECTION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 2019-2020

CANDIDATS TITULAIRES D'UN BACCALAUREAT PROFESSIONNEL :
"Accompagnement, Soins, Services à la Personnes" (ASSP)
ou
"Services aux Personnes et aux Territoires"(SAPAT)

L'arrêté du 21 mai 2014 est disponible sur le site internet de l'Ecole Rockefeller www.ecole-rockefeller.com - Onglet "Formations Sanitaires" – Fiche "DE Auxiliaire de Puériculture – Lyon".

Conformément à l'arrêté du 21 mai 2014, les candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT peuvent être dispensés de certains modules de la formation d'auxiliaire de puériculture et peuvent accéder à la formation d'auxiliaire de puériculture sur dossier et entretien de motivation.

Le quota de ces élèves entrant en formation est fixé à 18 places pour l'IFAP Rockefeller Lyon.

CONDITIONS D'ACCES :

Si vous souhaitez bénéficier des dispenses de modules de formation conformément à l'arrêté du 21 mai 2014, vous devez vous inscrire à la SELECTION Auxiliaire de Puériculture – Bac pro (18 places).

Si vous souhaitez suivre la formation d'auxiliaire de puériculture en intégralité vous devez vous inscrire au CONCOURS (108 places). Tout candidat sélectionné par la voie du concours, devra effectuer la formation dans son intégralité.